

DSIQ – SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS PROGRAMME DE GÉRIATRIE ACTIVE – PATIENTS PORTEURS DE SARM

Les pratiques de base s'appliquent en tout temps pour tous les patients et les précautions additionnelles sont mises en place lorsque requises. Dans le cadre du **PROGRAMME DE GÉRIATRIE ACTIVE**, des précisions sont apportées à l'égard des patients porteurs de SARM.

Activités	Précisions
Activités thérapeutiques (physio, ergo, évaluation)	▪ Participation aux activités thérapeutiques permise dans le but de maximiser l'autonomie du patient ▪ Hygiène des mains du patient obligatoire avant d'entrer à l'unité satellite de réadaptation ▪ Port de la blouse et des gants obligatoire pour le patient et l'intervenant ▪ Nettoyage et désinfection du matériel utilisé avec des lingettes de peroxyde d'hydrogène 0,5% entre chaque patient.
Circulation	▪ Marche permise au corridor (éviter la perte des acquis). En d'autres moments, le patient demeure dans sa chambre. Lors de l'activité, le patient doit être accompagné par un membre du personnel en tout temps. ▪ Aucune circulation dans le mail ou à l'extérieur ▪ Port de la blouse et des gants pour le patient et l'intervenant
Repas	▪ Repas à la chambre du patient (aucune permission n'est accordée pour aller à la cafétéria)
Visites	▪ Respect des précautions additionnelles «contact» pour tous les visiteurs du patient ○ hygiène des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie de la chambre ○ port de la blouse et des gants obligatoire (masque de procédures si nécessaire)
Mise en place des précautions additionnelles	▪ Lorsqu'un patient a un résultat de SARM+, il doit être placé sans délai en précautions additionnelles «contact», en chambre privée ou jumelé avec un autre patient SARM+ dans une chambre semi-privée.

Admission des patients à l'unité des soins de transition :

- Si le patient provient de l'externe, les dépistages SARM et ERV doivent être effectués selon le questionnaire d'admission (questionnaire révisé en date du 30 mai 2011) et les précautions additionnelles doivent être mises en place selon les consignes écrites au questionnaire.
- Si le patient provient d'une unité de soins, effectuer le dépistage pour le SARM à son arrivée aux soins de transition. Pour ce qui est du dépistage ERV, respecter les recommandations spécifiques émises par le Service de prévention et contrôle des infections (selon la situation qui prévaut dans l'établissement).

ERV :

- Lorsqu'un patient a un résultat d'ERV+, il doit être placé sans délai en précautions additionnelles «contact» pour l'ERV et être transféré à l'unité de médecine Est (1^{er} Est).